



## Déclaration préalable du Sgen-CFDT

CTSD des Yvelines, le 24 janvier 2017

Monsieur le Directeur Académique, Mesdames, Messieurs,

Nous tenons en préambule à remercier l'ensemble des services pour le travail fourni.

Comme chaque année, dans chaque établissement, les dotations horaires sont attendues avec impatience par les enseignants car elles impactent leurs conditions de travail et surtout les conditions d'apprentissage des élèves... et, bien sûr, les postes, d'où les quelques remarques qui vont suivre.

Les documents montrent l'importante poussée démographique prévue que connaît notre département et qui était annoncée : très importante dans les collèges avec une augmentation de 1735 élèves ; importante dans les lycées avec 740 élèves supplémentaires. Face à cet afflux, il était effectivement nécessaire de transformer des heures supplémentaires en heures postes et d'abonder la dotation, ce qui a été fait. Nous espérons que ces dotations supplémentaires ne se traduiront pas, comme très souvent, par « des bouts de poste », avec des BMP de moins de six heures. Pour les personnels qui travaillent sur deux, voire trois établissements, les conditions de travail s'en trouvent souvent dégradées. Pour les établissements, le travail en équipe, le fonctionnement collectif en pâtissent aussi. Tout ceci est assez inquiétant pour les collègues car cela crée une incertitude : comment demander un poste sans savoir s'il y aura stabilité d'une année sur l'autre dans l'établissement ? Le Sgen-CFDT vous demande, d'ailleurs, une vigilance pour éviter les mesures de carte scolaire, quand c'est possible et que d'autres moyens peuvent être proposés.

Par ailleurs, dans le cadre du groupe de travail du 19 janvier ont été évoquées les heures de coordination et synthèse en Segpa et nous ne pouvons que déplorer et condamner l'annonce faite par vos services de ne pas les avoir posées en conformité aux consignes du rectorat.

En outre, encore cette année, nous déplorons la situation des lycées dans le cadre de l'éducation prioritaire : Depuis des dizaines d'années, certains lycées sont repérés comme rencontrant des difficultés particulières, comme peut en témoigner la mise en place d'un classement des lycées en rapport avec les indices de positionnement social. Adossés à des politiques diverses

(ministérielles, académiques, régionales, politique de la ville...), ces lycées ont connu un mille-feuille de dénominations sans que ne soient attachés (et encore moins harmonisés) des droits pérennes aux élèves et aux personnels de ces établissements. Aucune politique publique nationale ne reconnaît, ni ne définit ces lycées accueillant aujourd'hui un flux d'élèves de REP/REP+ important. C'est l'une des causes de la confusion actuelle et de la grande inquiétude des personnels de ces lycées. D'ailleurs, nous avons déjà constaté une hausse conséquente de la participation au mouvement inter dans certains, comme au lycée Camille Claudel de Mantes la Ville. Le Sgen-CFDT réclame donc une politique publique volontariste en faveur des élèves issus des REP/REP+ en labellisant les lycées qui accueillent un public particulier et en attachant un horaire dédié à l'accompagnement, abondé pour les élèves issus des REP/REP+ et versé à l'établissement.

Pour le Sgen-CFDT il y a donc bien deux chantiers à mener :

- Celui de la transformation du lycée qui doit retrouver une vraie diversité après le socle commun :  
pour cela il faut introduire un baccalauréat modulaire, qui s'insère dans le continuum Bac-3/Bac+3, acquis par la validation de modules choisis par les élèves pour construire un parcours particulier de réussite.
- Celui de la politique publique de suivi des élèves de REP/REP+ qui méritent un accompagnement particulier, qu'ils soient scolarisés de façon massive dans certains « lycées », ou scolarisés dans des lycées « ordinaires » : le « plus à ceux qui ont moins » doit se poursuivre après la scolarité obligatoire pour permettre à ces jeunes de s'insérer dans la vie active, avec un niveau Bac, Licence, Master ou Doctorat dans les mêmes proportions que les élèves issus des collèges « ordinaires ».

Enfin, comme chaque année, nous répétons notre demande de consultation des conseils pédagogiques dans les établissements pour qu'ils soient confortés dans leur mission d'élaboration de la politique éducative de l'établissement ; en effet, nous insistons, le conseil pédagogique est une instance de réflexion et d'impulsion et il est essentiel qu'il soit réellement associé à l'organisation et la coordination des enseignements.

En vous remerciant, Monsieur le Directeur Académique, Mesdames et Messieurs de votre attention.

Sylvie Hopkins, représentante du Sgen-CFDT de l'académie de Versailles pour le CTSD 78

Contact : [elusgen@cfdtversailles.fr](mailto:elusgen@cfdtversailles.fr)